

# « Les Bruxellois sont formidables ! »

Media, Culture, Politique & Finances

« *Les Bruxellois sont formidables !* » ainsi titrait le quotidien Le Soir, dans son édition spéciale « toute-boîte » du 27 septembre 2004 consacrée au lancement de la nouvelle radio « BXL, city radio » lancée par Inadi (TVI/Rossel).

Devons-nous prendre cela comme une action marketing grossière ou comme les manifestations d'une vertu « psycho-médiatico-thérapeutique », dont certains investisseurs financiers ont seuls le secret ?

« *Le calcul a toutefois consisté à se dire* », Philippe Delusinne, administrateur délégué de TVI « *que les Bruxellois étaient, depuis la suppression de Bruxelles Capitale, orphelins d'une radio 100 % bruxelloise. Et lorsque le CSA sera en mesure de lancer un appel à candidatures dans le cadre d'un nouveau plan de fréquences, BXL sera forcément candidate à une fréquence plus confortable. Si on ne l'obtient pas, BXL disparaîtra. Notre pari est en tout cas d'en faire une radio rentable et capable d'atteindre une part de marché de 15 %* » (NdlR: score qui était celui de Bruxelles Capitale...)<sup>1</sup>

Avant même le début des émissions, la RTBF avait envoyé à Inadi et IP (régie publicitaire du groupe RTL) une citation en cessation devant le tribunal de commerce de Bruxelles. Le 4 octobre, c'était au tour de M. Ingberg, secrétaire général du ministère de la Communauté française, de saisir le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) pour examiner «*tout manquement constitutif d'infraction*». Le CSA a directement mis le dossier BXL à l'instruction.

La RTBF - associée à sa régie RMB - attaque sur plusieurs fronts<sup>2</sup>: occupation illégale de la fréquence 101.4 MHz (Bruxelles), actes contraires aux usages «*honnêtes*» en matière commerciale, concurrence déloyale, «*débauchage*» de certains membres du personnel de la RTBF, ...

## Crise institutionnelle au sein de la majorité PS-PS?

Associé au lancement de « BXL », vous retrouvez ni plus ni moins le nouveau fer de lance, agent 007 marketing, du PS Bruxellois, Carl de Moncharline, qui n'a pas hésité à se servir de l'événement et des deux media prédisposés pour faire campagne et se retrouver carrément animateur (tous les jeudi à 8h30) sur cette nouvelle antenne<sup>3</sup>. Notons également lors de ce lancement la présence non anodine de Mme Dupuis, Ministre à la région, qui tient, en reprenant ses mots, « *à être attentive à toute initiative permettant le développement d'une radio bruxelloise* »<sup>4</sup>.

Vous n'imaginez pas mon impatience à connaître la réaction qu'allait opérer notre nouvelle Ministre de l'Audiovisuel, Mme Fadila Laanan, membre du même parti.

« *Dès lundi matin, la ministre de l'Audiovisuel, Fadila Laanan (PS), avait choisi La Première (RTBF) pour dire tout le mal qu'elle pensait de la nouvelle venue. Pour faire bref, la jeune ministre a répété que le lancement de BXL n'était pas le type d'initiative à*

---

<sup>1</sup> La Libre Belgique du 25/09/2004 (voir [http://www.lalibre.be/article.phtml?id=5&subid=86&art\\_id=185381](http://www.lalibre.be/article.phtml?id=5&subid=86&art_id=185381))

<sup>2</sup> La Libre Belgique du 15/10/2004 (voir [http://www.lalibre.be/article.phtml?id=5&subid=86&art\\_id=188428](http://www.lalibre.be/article.phtml?id=5&subid=86&art_id=188428))

<sup>3</sup> Je laisse le CSA prendre position sur cette question dont l'objet fait appel, selon moi, à certaines règles élémentaires sur la relation entre media et politique.

<sup>4</sup> Extrait du courrier électronique de la Ministre Dupuis « Lettre d'information n°4 du 5/10/2004 »

*même de travailler sereinement sur un nouveau plan de fréquences (que les opérateurs privés attendent, faut-il le rappeler, depuis au moins dix ans!). Fadila Laanan apportait dans le même temps un soutien très appuyé à VivaBruxelles (décrochage de VivaCité). »<sup>5</sup>*

À quoi joue le PS ? Ils bouffent à tous les râteliers ou le bourgmestre de Mons a actuellement du mal à contrôler ses troupes ? L'épisode n'est pas fini...

Ce jeudi 28 octobre 2004, sur la proposition de la Ministre Dupuis, le Collège de la Commission communautaire française, a approuvé un subside de 200.000 € à Télé Bruxelles. « *Celui-ci devra permettre* », dit-elle, « *le développement de la nouvelle radio bruxelloise, radio BXL, en partenariat avec le journal " Le Soir " et Télé Bruxelles. C'est l'aboutissement d'un dossier que j'ai pris en cours de route. Les Bruxellois souhaitent depuis longtemps pouvoir écouter une radio bruxelloise qui propose des émissions de qualité. Le partenariat entre les trois médias concrétisera leur souhait. D'aucuns trouveront qu'il eut été préférable de privilégier un partenariat entre plusieurs médias de service public. Il est vrai que j'eus préféré un partenariat de ce type, mais il n'y avait pas de projet abouti en la matière. J'ai donc donné ma préférence à un dossier qui, avant tout, prenait en compte l'intérêt des auditeurs bruxellois.* »

La Ministre de l'Audiovisuel n'était pas présente à cette réunion du Collège et, en tant que Ministre tutelle de la CoCof au gouvernement de la Communauté française, elle avait encore le droit de refuser ou d'accepter sous certaines conditions.

Mais a-t-elle eu droit de parole ? La signature officielle a été posée au bas de la convention, en présence de Mme Dupuis, ce vendredi dernier devant les caméras de Télé-Bruxelles. Pour éviter la crise institutionnelle, le Cabinet Laanan a envoyé son accord sans conditions, quelques heures plus tard...

Que d'indignations ! Alors que l'on venait d'apprendre de la bouche de Mme Evelyne Huytenbroek, Ministre du budget (Ecolo) que « *la CoCof est exsangue !* »<sup>6</sup> dans son interview pour le journal le Soir, mais un peu plus loin dans le même article, nous pouvons lire une autre information qui relativise la petite histoire: « *Et, l'an prochain, nous participerons au plan Magellan de la RTBF à concurrence de 3,3 millions.* »

## Quelle explication donner à cet empressement ?

Sommes-nous dans une guerre communautaire sur Bruxelles ? ou la CoCof, institut soutenant en principe la Culture, préfère-t-elle pour ces citoyens une politique marchande en matière audiovisuelle ?

Du côté flamand bruxellois, la Communauté flamande a décidé en avril de cette année d'augmenter de manière significative ses subventions à FM Brussel, jeune radio bruxelloise créée à l'époque avec le soutien logistique du RITS (équivalent néerlandophone de l'INSAS). En juxtaposant ses studios à ceux de la VRT dans les anciens bâtiments de l'INR (place Flagey), la stratégie est de renforcer la cellule de rédaction, commune aux deux médias, pour traiter de l'information locale.

Du côté francophone, quelques mois plus tôt, nous pouvons dire par contre que Bruxelles a été délaissée par la RTBF (dont la stratégie pose encore aujourd'hui certaines questions), puisque sa nouvelle radio, VivaCité n'a pas réussi à récupérer les parts d'audience que possédait sa défunte Bruxelles-Capitale.

---

<sup>5</sup> La Libre Belgique du 29/09/2004 (voir [http://www.lalibre.be/article.phtml?id=5&subid=86&art\\_id=185908](http://www.lalibre.be/article.phtml?id=5&subid=86&art_id=185908))

<sup>6</sup> Le Soir du 18/10/2004 (voir [http://www.lesoir.be/rubriques/belg/page\\_5168\\_236669.shtml](http://www.lesoir.be/rubriques/belg/page_5168_236669.shtml))

Devant ces nouvelles parts de marchés francophones disponibles, les groupes privés (Bel RTL, NRJ) « bouillonnent » : la course est lancée à celui qui réussit à les récupérer en premier.

La RTBF ne reste pas sans réactions : en avril, elle reformate la grille de VivaCité à peine lancée, en augmentant son décrochage local (depuis Mons !) sur Bruxelles.

Et, plus encore, la RTBF fait une conférence de presse le 20 juillet en parlant d'une nouvelle radio, dénommée « Radio Bruxelles internationale », en alliance avec Radio France Internationale, qui devrait décliner « *l'info bruxelloise à toutes les sauces : locale, régionale, européenne, internationale* »<sup>7</sup>. « *L'ambition nourrie par les deux partenaires est d'ouvrir leur plateforme à d'autres opérateurs, (en citant) Télé Bruxelles et Radio Campus* ». Mais faute de plan de fréquences, la RTBF et son partenaire français étaient bloqués !

Finalement, se préparait un scénario similaire à la synergie néerlandophone TV Brussel et Fm Brussel, mais encore plus ambitieux sur l'aspect international...

Mais le Collège de la CoCof a privilégié la collaboration de Télé-Bruxelles avec le Groupe TVI et le Groupe Rossel, deux groupes financiers qui dominent la presse francophone.<sup>8</sup>

« *Oui, les Bruxellois sont formidables. Et ils ont aujourd'hui, à l'instar des grandes capitales européennes, les médias qu'ils méritent.* » poursuit Le Soir dans son édition publicitaire du 27 septembre.

Cette décision a suscité également un clivage au sein des autres formations politiques francophones (CDH, MR, Ecolo) : certains regrettent que la CoCof n'ait pas été mieux informée des autres projets de partenariat en cours, d'autres rappellent que le gouvernement de la Communauté française s'est pourtant engagé à favoriser les synergies entre les opérateurs publics.

## La Communauté française au sein d'une Europe bien libérale

Ce type d'événement nous encourage à réfléchir plus globalement sur le rôle que certains politiques endossent, par incompétence ou par volonté délibérée de démanteler le service public, dans notre système, dit socio-démocratique.

Rappelons que le 16 janvier 2004, le gouvernement de la Communauté française a signé une convention avec les éditeurs de presse écrite et les chaînes de télévision, dans laquelle est programmée une dégression progressive, jusqu'à leur disparition pour 2008, des contributions à l'aide à la presse écrite en provenance des chaînes de télévisions (RTBF, RTL et YTV).

Ces contributions seront remplacées par des crédits<sup>9</sup> de la Communauté française, sachant que l'Audiovisuel constitue déjà plus d'un quart des dépenses octroyées au secteur de la Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport et qu'elle joue toujours et encore avec des bâtons et des bouts de ficelles, dans l'attente de son refinancement « providentiel » annoncé depuis quatre ans et qui n'arrive toujours pas.

---

<sup>7</sup> La libe Belgique du 20/07/2004

<sup>8</sup> Le groupe Rossel édite Le Soir, La Lanterne, La Meuse, La Nouvelle Gazette. Il assume la gestion de La Province et détient 14% de L'Echo. Rossel possède aussi une trentaine d'hebdomadaires gratuits (tirage global: 2,4 millions d'exemplaires) et est le premier actionnaire de Bel RTL. Sans oublier 5 périodiques (dont Le Soir illustré), 3 régies publicitaires, 1 réseau d'affichage, 4 imprimeries et une participation indirecte dans RTL-TVI et Club RTL.

<sup>9</sup> Ces crédits passeront de 1 119 677 € en 2004 à 6 580 454 € en 2008, année à partir de laquelle ils correspondent à la totalité de la dotation annuelle.

Le terme à cette « pax romana » entre la RTBF et Bel-RTL peut nous faire espérer que les dialogues aboutiront et qu'enfin, pour la mi-2005 (comme annoncé par le cabinet Laanan), la bande FM bénéficiera d'un plan de fréquences et les radios d'une sécurité juridique.

Il faut savoir qu'en raison de cette impossibilité de reconnaissance officielle, la Communauté française ne perçoit pas, comme prévu par les Décrets respectifs, la redevance que chaque opérateur doit verser pour son autorisation d'émettre et que, depuis plus de dix ans, le Fonds d'Aide à la Création radiophonique n'est pas alimenté par un pourcentage prélevé sur les recettes commerciales des réseaux commerciaux. A qui profite cet état de non-droit ? de « jungle », comme si souvent décrié ?

Le double discours ou la différence entre le discours et les actes nous font peur. Surtout quand on sait que la succession des directives européennes appelle à une libéralisation de plus en plus grande au sein du Marché intérieur.

Devons-nous prendre comme une menace la proposition de directive « Bolkenstein », programmée également pour la mi-2005 qui vise à mettre en place, dans le secteur des services, un marché intérieur plus dynamique et plus performant. Elle invite à imposer aux États membres la suppression de certaines restrictions et entraves nationales qui empêchent les entreprises d'offrir leurs services à travers les frontières et d'ouvrir des établissements dans d'autres États membres.

Le Gouvernement de la Communauté française, aux côtés d'autres États membres, a demandé l'exclusion de l'éducation, santé, culture et audiovisuel, du projet de directive dès qu'il ne s'agit pas d'activités purement marchandes ou économiques.

La télévision bénéficie déjà d'un statut particulier puisque la directive européenne « Télévisions sans frontières », datant de 1987, et justement en cours de réactualisation<sup>10</sup>, établit déjà le cadre légal de référence pour la libre prestation de services télévisuels.

Quant aux radios locales, elles ont été rassurées, si on peut dire, lors de leur entrevue<sup>11</sup> du 6 avril 2004 avec Stefaan Depypere, de la direction générale « Concurrence », qui précise « *que l'aide (ndla : ou de manière plus générale, la reconnaissance d'une spécificité culturelle) accordée par les Etats aux radios libres est trop faible pour affecter les échanges intra européens au point d'obliger la Commission à intervenir en la matière. Il précise aussi qu'il existe un dispositif juridique permettant d'approuver ces aides, si elles sont limitées, par exemple à cent mille euros par société pendant trois ans, un montant insuffisant pour déclencher une intervention de l'Europe.* »

Mais cette nouvelle directive ne constituera-t-elle pas une nouvelle arme juridique, comme possibilité de recours, pour les opérateurs privés étrangers qui voudraient s'implanter dans le paysage audiovisuel de la Communauté française de Belgique ?

Un cas concret intéressant<sup>12</sup> : Ce 24 juillet 2004, « *la Commission européenne a décidé de renvoyer l'Allemagne devant la Cour de justice en raison de la loi sur les médias du "Land" (région) de Rhénanie-Palatinat, qui, du point de vue de la Commission, est discriminatoire et porte atteinte au principe de la liberté d'établissement. La Commission estime que certaines dispositions de cette loi et la manière dont les autorités les appliquent accordent la préférence aux radiodiffuseurs terrestres locaux lors de*

---

<sup>10</sup> Voir [http://europa.eu.int/comm/avpolicy/regul/regul\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/avpolicy/regul/regul_fr.htm)

<sup>11</sup> rencontre européenne des radios et médias libres au parlement européen – 6 et 7 avril 2004 (voir [www.cnrl.org](http://www.cnrl.org))

<sup>12</sup> voir

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/03/1103&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

*l'attribution des licences et constituent donc une discrimination à l'encontre des radiodiffuseurs d'autres pays de l'UE. »*

Dans le secteur audiovisuel, dont les enjeux dépassent facilement nos frontières, les acteurs (politiques, opérateurs, administration...) qui désirent réellement mener une politique culturelle en prônant la spécificité culturelle, c.à.d. la nécessité de considérer un secteur de création et d'expression au-delà des forces actuelles du marché, doivent, s'ils ne veulent pas finir avec le « nez dans la crème », devenir de fins stratèges et éviter les pièges mis en place tant d'en haut que d'en bas !

Ces questions et ces considérations seront, nous espérons, des sujets réellement débattus au sein des futurs Etats généraux de la Culture et de l'Audiovisuel, prévus par le gouvernement actuel.

La qualité et la pertinence de ces rencontres se mesureront d'une part, par la représentativité de tout le secteur autour de la table et, d'autre part, par la réserve du politique qui devra, nous l'espérons, s'abstenir de toutes décisions importantes avant les conclusions de celles-ci.

Carmelo Iannuzzo, novembre 2004.